



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

Déposé(e) en séance du Conseil général du : 14.06.2021

Maintien de l'hôpital de Malévoz sur le territoire communal

Centre de compétences avéré, l'hôpital de Malévoz assure, dans un environnement reposant et radieux, un accompagnement médical et psychosocial de grande qualité aux patients, répondant ainsi à leurs besoins. Depuis toujours, il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin d'optimiser les prestations proposées aux patients.

Malgré la qualité de prise en charge reconnue, certains décideurs, tels que des politiques et médecins, ont eu pour volonté, voici une année, de réorienter la stratégie de prise en charge psychiatrique dans le Valais romand, remettant *de facto* en question la pérennité de l'hôpital de Malévoz sur Monthey. Heureusement, cette tentative s'est montrée infructueuse au vu notamment de la montée aux barricades de la députation chablaisienne.

Malgré tout, il semblerait que ces velléités de réorienter les stratégies de la prise en charge psychiatrique sont toujours d'actualité. En effet, nous entendons de manière officieuse que ce risque existe toujours pour le site de Malévoz.

Afin de pérenniser l'hôpital et les places de travail sur notre territoire, le Parti socialiste-Gauche citoyenne estime qu'il est fondamental d'agir de manière proactive au niveau administratif, communal et cantonal. Dans ce sens, il demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle eu vent de ces velléités ?

- Si oui, qu’entreprend-elle pour pérenniser cet hôpital sur notre commune ?
- Par exemple, la question de l’hôpital de Malévoz est-elle abordée lors de réunions avec le préfet ?

Une attitude proactive de la Municipalité dans ce dossier d’une part et une intervention efficace des députés d’autre part devraient favoriser le maintien du site hospitalier sur Monthey, de son savoir-faire et de son expertise, ceci dans le but de maximiser le bien-être physique, psychique et social des patients.

Nom prénom : Sonnati Guillaume

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste-Gauche citoyenne

Date : 14.06.2021

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du conseil général le
répondu en séance du conseil général le

M. Guillaume Sonnati
parti Socialiste-Gauche citoyenne
14 juin 2021
13 septembre 2021

Titre :

Maintien de l'Hôpital de Malévoz sur le territoire communal

Développement :

Centre de compétences avéré, l'Hôpital de Malévoz assure, dans un environnement reposant et radieux, un accompagnement médical et psychosocial de grande qualité aux patients, répondant ainsi à leurs besoins. Depuis toujours, il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin d'optimiser les prestations proposées aux patients.

Malgré la qualité de prise en charge reconnue, certains décideurs, tels que des politiques et médecins, ont eu pour volonté, voici une année, de réorienter la stratégie de prise en charge psychiatrique dans le Valais romand, remettant *de facto* en question la pérennité de l'Hôpital de Malévoz sur Monthey. Heureusement, cette tentative s'est montrée infructueuse, au vu notamment de la montée aux barricades de la députation chablaisienne.

Malgré tout, il semblerait que ces vellétés de réorienter les stratégies de la prise en charge psychiatrique sont toujours d'actualité. En effet, nous entendons de manière officieuse que ce risque existe toujours pour le site de Malévoz.

Afin de pérenniser l'Hôpital et les places de travail sur notre territoire, le Parti socialiste-Gauche citoyenne estime qu'il est fondamental d'agir de manière proactive au niveau administratif, communal et cantonal. Dans ce sens, il demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle eu vent de ces vellétés ?
- Si oui, qu'entreprend-elle pour pérenniser cet hôpital sur notre commune ?
- Par exemple, la question de l'Hôpital de Malévoz est-elle abordée lors de réunions avec le préfet ?

Une attitude proactive de la Municipalité dans ce dossier, d'une part, et une intervention efficace des députés, d'autre part, devraient favoriser le maintien du site hospitalier sur Monthey, de son savoir-faire et de son expertise, ceci dans le but de maximiser le bien-être physique, psychique et social des patients.

1. PROJET "MALEVOZ 2020"

Le Conseil municipal a été informé du projet "Malévoz 2020" et des réflexions du Canton au sujet de l'Hôpital psychiatrique de Monthey durant une dizaine d'années et ce, jusqu'au 1^{er} semestre 2018.

Le Conseil municipal a reçu, le 29 avril 2019, le Conseil d'administration et la Direction de l'Hôpital du Valais au sujet de l'Hôpital psychiatrique de Monthey. Les échanges ont porté sur divers points et, notamment, sur les synergies pour l'exploitation ainsi que la mise en valeur des serres du pôle hospitalier de Malévoz, mais à aucun moment l'Hôpital du Valais n'a abordé la question d'une réorganisation de la psychiatrie hospitalière, qui affecterait directement le site de Malévoz. Cette séance du 29 avril 2019 n'avait pas laissé apparaître qu'une réflexion d'une telle ampleur était en cours.

2. NOUVELLE STRATEGIE CANTONALE EN MATIERE DE SANTE PSYCHIQUE

Suite à la communication du Conseil d'Etat le 30 juin 2020, le Conseil municipal a pris connaissance de la nouvelle stratégie cantonale en matière de santé psychique et, très spécifiquement, de la décentralisation du site historique de Malévoz, lors de sa séance du 6 juillet 2020. A l'issue de cette séance du 6 juillet 2020, le Conseil municipal a immédiatement fait part de la stupéfaction de la Ville de Monthey face à une telle décision ainsi que relativement au mode de communication du Conseil d'Etat qui avait indiqué, jusqu'alors, vouloir renforcer le site de Malévoz.

3. RENCONTRE CANTON-COMMUNE DU 17 AOÛT 2020

Le 17 août 2020, le Conseil municipal a reçu, à Monthey :

- Mme Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat;
- M. Victor FOURNIER, chef du Service cantonal de la santé publique;
- Prof. Dominique ARLETTAZ, président du CA;
- Prof. Eric BONVIN, directeur général de l'HVS;
- Dr Georges KLEIN, médecin chef coordinateur;
- M. Alain BOSON, infirmier chef du pôle de psychiatrie et psychothérapie du CHVR.

Lors de cette rencontre, Mme Waeber-Kalbermatten a reconnu le délai court avec lequel l'information avait été communiquée par le Canton. En outre, elle relevait que la décision du Conseil d'Etat se basait sur le rapport de Mme la Dre Désirée STOCKER, du bureau de conseil bernois "B & A ///// Beratungen und Analysen". La mise en place de cette stratégie visait un horizon 2024-2030. La répartition cantonale des lits pour les traitements psychiatriques stationnaires découlant de cette stratégie réduisait, pour le site montheysan, significativement le nombre de lits.

Dans le cadre de cet échange, le Conseil municipal a rappelé sa forte surprise vis-à-vis du manque d'anticipation du Canton dans cette réflexion qui impactait si directement le site de Malévoz. Le Conseil municipal était d'autant plus surpris alors que le Chablais avait sollicité des décentralisations de diverses prestations cantonales (au-delà du secteur de la santé) du Centre du Canton vers le Bas. A cette occasion, l'Exécutif montheysan soulignait, notamment, que le rapport de Mme la Dre Désirée STOCKER, du bureau de conseil bernois "B & A ///// Beratungen und Analysen", apparaissait très bref pour une décision d'une telle importance.

4. CONFIRMATION MUNICIPALE ECRITE AU CANTON LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

A l'issue de la rencontre du 17 août 2020, par courrier du 1^{er} septembre 2020, le Conseil municipal a notamment confirmé au Canton, à l'intention de Mme Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat :

- Son étonnement relatif au changement complet d'orientation du traitement de la psychiatrie en Valais et, partant, du site montheysan, sans aucun préavis;
- Son souhait que la décision de réduire drastiquement l'activité psychiatrique sur le site de Malévoz soit revue et, plus particulièrement, qu'une étude complémentaire au rapport de Mme la Dre Désirée STOCKER, du bureau de conseil bernois "B & A ///// Beratungen und Analysen", soit réalisée;
- Si la décision cantonale était confirmée, avec un impact très significatif sur le site montheysan, que des solutions soient rapidement définies, notamment pour la question des emplois ainsi que du patrimoine matériel et immatériel du site;
- Son souhait de poursuivre les discussions avec le Canton au sujet de la nouvelle stratégie cantonale en matière de santé psychique pour la question du site de Malévoz.

5. INTERVENTIONS AU GRAND CONSEIL SEPTEMBRE 2020

Début septembre 2020 au Grand Conseil, deux postulats urgents (POS_2020.09.211¹ et POS_2020.09.235²) et une interpellation urgente (INT_2020.09.228³) s'étonnaient que les travaux et réflexions du Canton élaborés avec les divers partenaires concernés n'avaient plus donné lieu à de communication, depuis 2018, et jusqu'au 30 juin 2020, avec l'annonce de la nouvelle stratégie cantonale en matière de santé psychique.

6. RENCONTRE AVEC LE CONSEIL D'ETAT DU 6 AOUT 2021

Le Conseil municipal de la Ville de Monthey a échangé, le 6 août 2021, avec le Conseil d'Etat notamment à ce sujet. M. Mathias Reynard, conseiller d'Etat désormais en charge du dossier, a reconnu que la communication aurait pu être plus étroite avec les divers partenaires concernés par cette nouvelle stratégie cantonale en matière de santé psychique, dont la Ville de Monthey. Le Conseil d'Etat a pris note des interventions et échanges d'août 2020 avec l'Exécutif montheysan et des interventions au Grand Conseil en septembre 2020. M. Mathias Reynard a confirmé que des études complémentaires au rapport de Mme la Dre Désirée STOCKER, du bureau de conseil bernois "B & A ///// Beratungen und Analysen", seraient prochainement réalisées et que divers axes d'approche seraient privilégiés. Il a, en outre, confirmé que la Ville de Monthey, partenaire, serait clairement intégrée aux réflexions en cours.

Le Conseil municipal s'est dit satisfait que le dialogue soit confirmé avec la Ville, tout comme avec les autres partenaires concernés par la réorganisation de la psychiatrie hospitalière et particulièrement de son impact sur le site de Malévoz, auquel aussi bien la Commune que la population étaient attachées.

¹ <https://parlement.vs.ch/app/fr/search/document/150959>

² <https://parlement.vs.ch/app/fr/search/document/151048>

³ <https://parlement.vs.ch/app/fr/search/document/151023>